

La preuve que les seigneurs de Chalamont exerçaient une pleine puissance souveraine, ressort suffisamment des donations faites par eux, dans le XII^e siècle, soit au doyenné de Montberthoud, soit à l'abbaye de La Chassagne (1).

Il y a lieu de penser qu'en ce temps-là, Chalamont comptait parmi les principales cités de nos pays. C'est ce que semble indiquer un fait bien simple par lui-même, mais pourtant assez significatif, qui ressort d'une charte de l'époque.

tomba sous le pouvoir des rois de Provence de 855 à 933, — sous le pouvoir ensuite des rois d'Arles de 933 à 1033, — et enfin, en 1033, sous le pouvoir des empereurs d'Allemagne, par l'effet du traité de 1032, d'après lequel Rodolphe III conféra le royaume d'Arles à Conrad le Salique, qui avait été couronné en 1027, empereur d'Occident.

Aussitôt après la mort de Charlemagne, arrivée en 814, on vit bientôt, avec la dissolution du principe d'unité, le lien social commencer à perdre de sa force.

L'offre faite à Boson, en 837, par les seigneurs, d'accepter la couronne qu'ils lui offraient, est un des faits les plus éclatants de l'histoire pour attester la puissance des seigneurs à cette époque. De là à se déclarer bientôt souverains eux-mêmes, il n'y avait qu'un pas. La Dombes faisait partie du royaume que s'était créé Boson, et qui comprenait, la Provence proprement dite, les comtés de Lyon et de Vienne, ceux de Mâcon et de Châlons, les pays qui depuis formèrent la Franche-Comté et la Savoie, et enfin deux diocèses de la rive occidentale du Rhône, celui de Viviers et celui d'Uzès.

Sous les rois d'Arles, l'autorité parut se raffermir, pendant quelque temps, dans nos pays, par la nécessité de se défendre contre les Hongres et contre les Sarrasins, comme aussi par quelques lois fort sages de Conrad-le-Pacifique. Mais l'indolence de son successeur, Rodolphe III, laissa se développer et régner une grande anarchie au milieu de laquelle, dans nos contrées, germa l'indépendance des seigneurs, dont plusieurs constituèrent, sous le règne suivant de Conrad-le-Salique, de petites souverainetés héréditaires sous la mouvance d'abord de l'empire d'Allemagne, mouvance dont ils s'affranchirent ensuite. Telle fut l'origine de la puissance des sires de Baugé, de Villars, de Beaujeu, de Thoyre, de Coligny, ainsi que des seigneurs de Châtillon, des Enchaînés de Montmerle, de Chalamont, etc.

(1) En 1149, Hugues de Chalamont donna au doyenné de Montberthoud, qui dépendait de Cluny, tout ce qu'il possédait, justement ou injustement, à Lucey. — V. BIBLIOTHECA SEBUSTIANA, cent. II, C. XLIII.

En 1222, Humbert V, sire de Beaujeu, confirma à l'abbaye de La Chassagne tout ce qu'Alard, Guillaume et Etienne de Chalamont avaient donné à cette abbaye. V. BIBLIOTHECA SEBUSTIANA.-LATEYSSONNIÈRE, p. 182.

On ne voit figurer dans aucune guerre du moyen-âge la famille de Chalamont, dont le nom n'a été sauvé de l'oubli que par ses dons à l'Eglise.

En 1583, la fille unique de Guillaume Chalamont, seigneur de Meximieux, apporta cette seigneurie en dot à Jean Maréchal. Ainsi s'éteignit l'ancienne famille de Chalamont. — V. LATEYSSONNIÈRE, t. 4. p. 43.